

Formation suisse « MOU » Atterrissages en montagne



En Suisse les atterrissages au-dessus de 1'100 mètres d'altitude sont considérés comme des atterrissages en montagne. Pour être autorisé à effectuer des atterrissages au-dessus de cette altitude, il est nécessaire d'obtenir la qualification nationale pour les atterrissages en montagne « MOU ».

La qualification aux atterrissages en montagne MOU permet à son détenteur d'

- Atterrir sur les places officielles en montagne suisses MOU (pour les atterrissages à des fins touristiques ou sportives)
- Atterrir au-dessus de 1'100 mètres d'altitude en Suisse pour les missions de travail aérien ou missions professionnelles

Cette extension peut être obtenue par tous les détenteurs d'une licence de pilote privé PPL-H ou pilote professionnel CPL-H. Le candidat doit justifier de 100 heures de vol pour obtenir cette qualification. La formation peut débuter avant d'avoir 100 heures de vol.

Le programme de formation comprend :

- Connaissances théoriques du vol en montagne, la préparation de vol, cartes et obstacles
- Tactique de vol, calculs de performances, cas d'urgences
- 50 atterrissages en doubles commandes sur des places d'atterrissage en campagnes situées entre 1'100 mètres et 2'000 mètres d'altitude
- 150 atterrissages en doubles commandes sur des places d'atterrissages officielles suisses MOU, dont au minimum 50 atterrissages doivent avoir lieu au-dessus de 2'700 mètres et sur au moins 10 places d'atterrissages officielles distinctes

La qualification aux atterrissages en montagne « MOU » est validée par un examen de vol.

Il est possible de combiner cette formation Mou avec une Qualification de Type d'hélicoptère et/ou avec la formation CPL-H. Le budget de formation varie fortement en fonction du type d'hélicoptère choisi. Nous vous renseignons volontiers à ce sujet

Heli-Lausanne

+41 21 636 35

www.heli-lausanne.ch

Pour toutes vos questions

info@heli-lausanne.ch